

Une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale

Insee Focus · Septembre 2021 · n° 245



La pauvreté est un concept multidimensionnel : l'insuffisance de revenus n'est qu'un aspect, qui doit être complété par des indicateurs non monétaires reposant sur les conditions de vie. En 2019, en France métropolitaine, 13,1 % de la population est pauvre au sens non monétaire, selon l'indicateur européen de privation matérielle et sociale, 21,0 % est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale et 5,7 % cumule les deux. Les ménages dont la personne de référence est au chômage et les familles monoparentales sont particulièrement exposés au risque de pauvreté : respectivement 50,8 % et 29,2 % sont pauvres au sens de la privation matérielle et sociale ; 33,3 % et 14,1 % cumulent cette privation avec une pauvreté au sens monétaire.

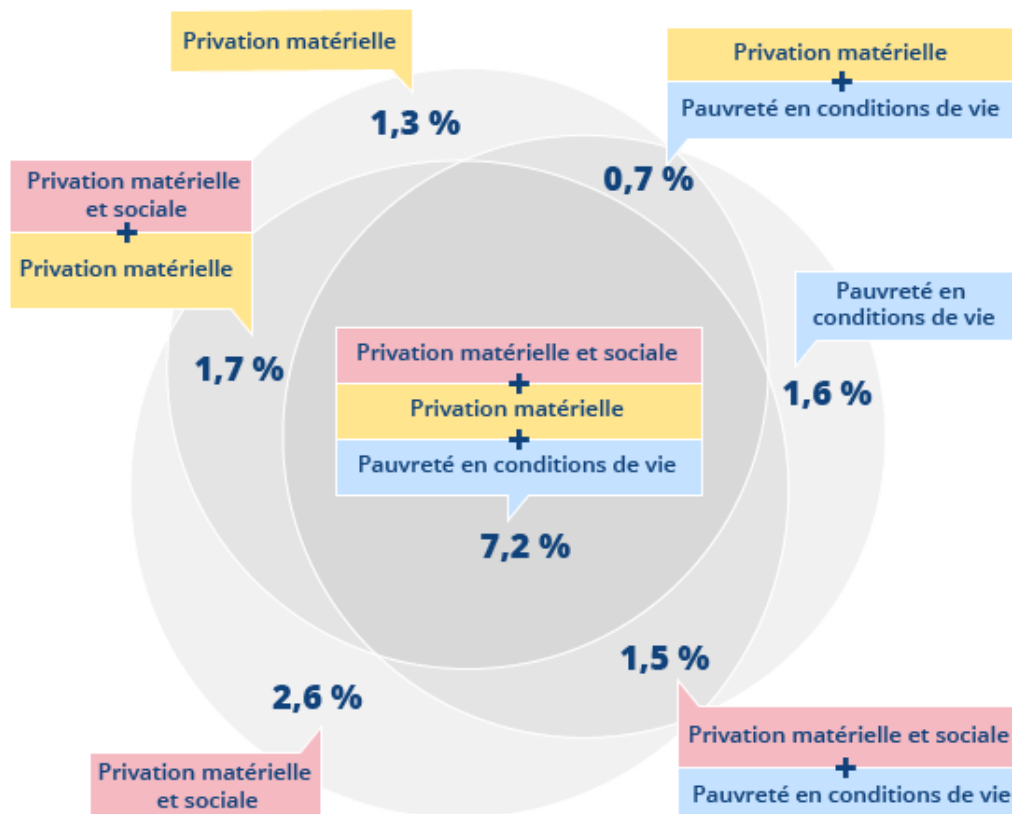
Pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie

Dans les pays européens, la pauvreté monétaire est habituellement définie par le fait de disposer d'un niveau de vie inférieur à un certain seuil de la distribution dans la population (généralement 60 % de la médiane). Il s'agit donc d'une mesure relative, liée à la répartition des revenus dans la population, et unidimensionnelle au sens où elle ne repose que sur un critère monétaire. Le concept de pauvreté en conditions de vie est fondé sur la mesure des conséquences de la faiblesse des revenus : privations, impossibilité d'acquérir ou de consommer certains biens, d'atteindre un certain niveau de confort ou enfin d'honorer certaines dépenses obligatoires. Si le nombre de difficultés déclarées dépasse un certain seuil, la personne est considérée comme pauvre en conditions de vie. Cette approche complète la pauvreté monétaire et s'en démarque : les indicateurs sont absolus, c'est-à-dire indépendants de la répartition des difficultés déclarées dans la population, et pluridimensionnels, au sens où ils explorent plusieurs aspects de la vie.

Entre 11 % et 13 % de personnes pauvres au sens non monétaire

En 2019, la proportion de personnes pauvres au sens non monétaire varie de 11,0 % selon l'indicateur européen de privation matérielle à 13,1 % selon l'indicateur européen plus large de privation matérielle et sociale, l'indicateur français historique de pauvreté en conditions de vie atteignant pour sa part 11,1 % (**encadré**). Les trois indicateurs sont fortement corrélés (0,7 environ) (**sources**) et les populations qu'ils identifient se recouvrent en grande partie (**figure 1**). Par exemple, 67 % de la population pauvre suivant l'indicateur de privation matérielle et sociale l'est également selon l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, la réciproque étant vraie à hauteur de 79 %. Les profils sociodémographiques des personnes identifiées par ces trois indicateurs sont très proches, de même que leurs revenus moyens en 2018. Globalement, 16,8 % de la population est pauvre suivant l'un au moins de ces indicateurs, 11,2 % suivant au moins deux et 7,2 % selon les trois.

Figure 1 – Recouvrement des différentes formes de pauvreté non monétaire en 2019



Lecture : 7,2 % des personnes sont à la fois en situation de privation matérielle et sociale, de privation matérielle et de pauvreté en conditions de vie. 2,6 % sont en situation de privation matérielle et sociale mais ne cumulent ni avec la pauvreté en conditions de vie, ni avec la privation matérielle.

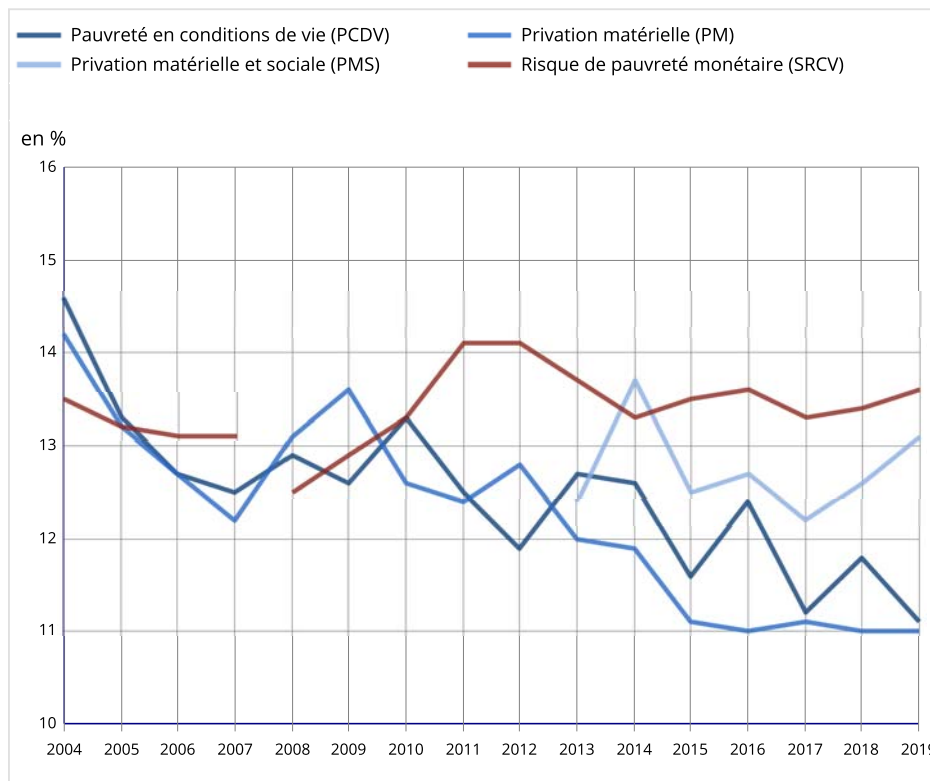
Champ : France métropolitaine, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

Une baisse tendancielle de la pauvreté non monétaire

De nature absolue, les indicateurs de pauvreté non monétaire tendent à baisser lorsque le niveau de vie général de la population augmente. C'est le cas des indicateurs de pauvreté en conditions de vie et de privation matérielle depuis 2004 (entre 0,15 et 0,19 point de baisse annuelle). L'indicateur de privation matérielle et sociale présente en revanche une évolution en U entre 2014 et 2019 (**figure 2**) : il augmente en 2019, car les privations qui lui sont propres (la pratique régulière d'activités de loisirs payantes par exemple) sont en hausse alors que celles non prises en compte (comme celles concernant le logement ou l'insuffisance de ressources) diminuent. L'indicateur de risque de pauvreté monétaire, de nature relative, évolue différemment (**sources**) : il diminue entre 2004 et 2007 pour augmenter ensuite et culminer en 2011 et 2012 (14,1 %) et enfin se stabiliser autour de 13,5 % à partir de 2014.

Figure 2 – Indicateurs de pauvreté depuis 2004 dans SRCV



Note :

- les indicateurs de pauvreté non monétaire font référence à l'année de collecte (en abscisse) mais le risque de pauvreté monétaire porte sur les revenus de l'année antérieure ;

- un changement de méthodologie est intervenu dans la collecte des revenus dans SRCV 2008, causant une rupture de série pour le calcul du risque de pauvreté monétaire.

Lecture : en 2019, 11,1 % de la population est pauvre d'après l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, 13,6 % à risque de pauvreté monétaire (sur la base des revenus 2018).

Champ : France métropolitaine, population vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2004 à 2019.

Un recouvrement partiel entre pauvreté monétaire et non monétaire

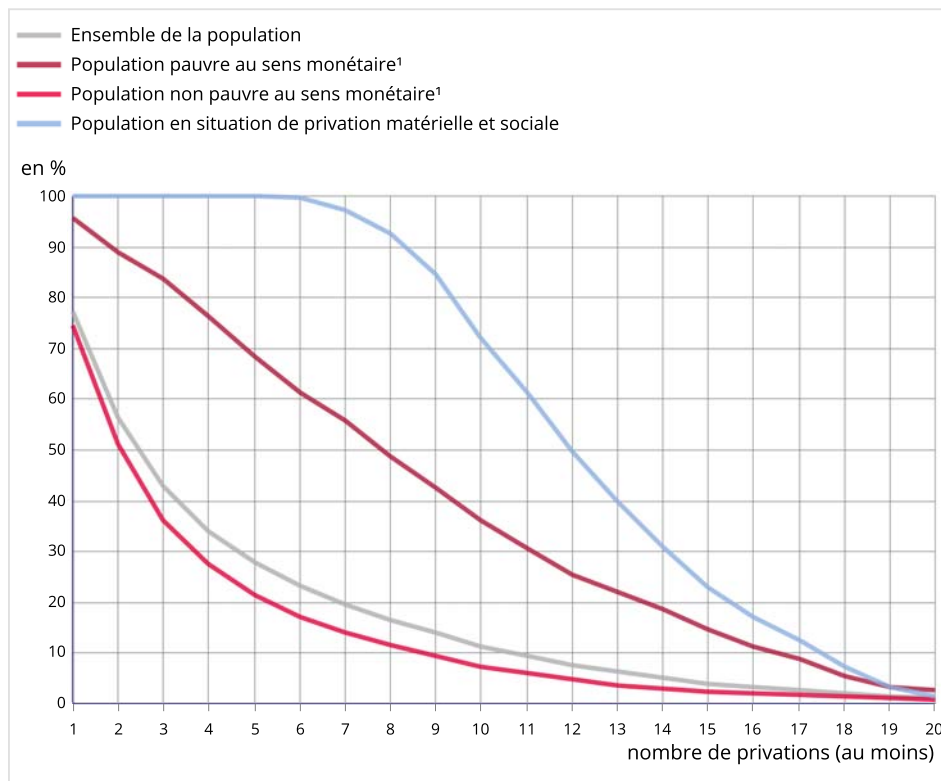
Les corrélations entre le risque de pauvreté monétaire et chacun des trois indicateurs de pauvreté non monétaire sont relativement faibles (0,35 environ). Ces deux approches de la pauvreté se complètent et ne se recouvrent que partiellement : 42 % des personnes à risque de pauvreté monétaire sont touchées par la privation matérielle et sociale et 44 % de celles en situation de privation matérielle et sociale sont à risque de pauvreté monétaire.

Dans l'enquête SRCV 2019, qui porte sur les revenus de 2018, 13,6 % de la population est pauvre monétairement, 13,1 % l'est au sens de la privation matérielle et sociale et 5,7 % cumule les deux : 21,0 % de la population est pauvre au sens d'au moins un de ces deux critères.

Un tiers de la population puise dans ses économies pour boucler son budget, la moitié déclare au moins une difficulté de logement

La réunion des indicateurs de pauvreté en conditions de vie et de privation matérielle et sociale recense 33 privations ou difficultés distinctes (**encadré**). Citer un ou plusieurs items est très commun : 77 % de la population en cite au moins un en 2019, 28 % au moins 5 et 17 % au moins 8 (**figure 3**). Les types de difficultés les plus courantes sont l'insuffisance de ressources (citée par 58 % de la population) et les difficultés de logement (46 %), loin devant les retards de paiement (8 % ; **figure b de l'encadré**). À un niveau plus détaillé, les items élémentaires les plus cités sont la nécessité de puiser dans ses économies pour boucler son budget (34 %), l'incapacité de faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 euros (31 %) - somme proche du seuil de pauvreté mensuel pour une personne seule (1 063 euros en 2018) -, et l'incapacité à remplacer des meubles abîmés (23 %).

Figure 3 – Nombre de privations déclarées en 2019



1. Il s'agit du risque de pauvreté monétaire d'après l'enquête SRCV.

Lecture : 77,4 % de la population a déclaré au moins une privation sur une liste de 33 proposées, 56,4 % en ont déclaré au moins deux.

Champ : France métropolitaine, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2019.

Restrictions, retards de paiement et difficultés de logement très souvent cités par les personnes en situation de privation matérielle et sociale

Toutes les personnes en situation de privation matérielle et sociale sont affectées par au moins une restriction de consommation, plus de 9 sur 10 déclarent une insuffisance de ressources, près de 4 sur 10 au moins un retard de paiement. Les trois quarts signalent également au moins une difficulté de logement (c'est aussi le cas de 85 % de la population repérée par l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, qui détaille davantage cette dimension, et de 67 % des personnes à risque de pauvreté monétaire). En détail, les items les plus cités par les personnes en situation de privation matérielle et sociale sont l'incapacité de faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros (95 %), l'incapacité de remplacer ses meubles hors d'usage (94 %) ou de se payer une semaine de vacances hors du domicile par an (85 %). À l'opposé, seulement 11 % déclarent ne pas pouvoir se payer un accès à Internet.

Des difficultés variables suivant le profil des personnes

En 2019, 49 % des personnes de 16 à 29 ans et 39 % des 30-44 ans en situation de privation matérielle et sociale déclarent rencontrer des difficultés pour payer leur loyer ou leurs factures d'électricité. Ces risques d'impayés sont plus rares parmi les personnes plus âgées : 25 % parmi les 60-74 ans et seulement 9 % parmi les 75 ans ou plus. Inversement, les moins de 30 ans déclarent plus rarement des difficultés à se vêtir ou à se chausser correctement. Les restrictions de pratiques d'activités de loisirs payantes ou l'impossibilité de se réunir avec des amis pour un verre ou un dîner sont également moins souvent citées par les plus jeunes.

Enfants, familles monoparentales et chômeurs sont particulièrement touchés

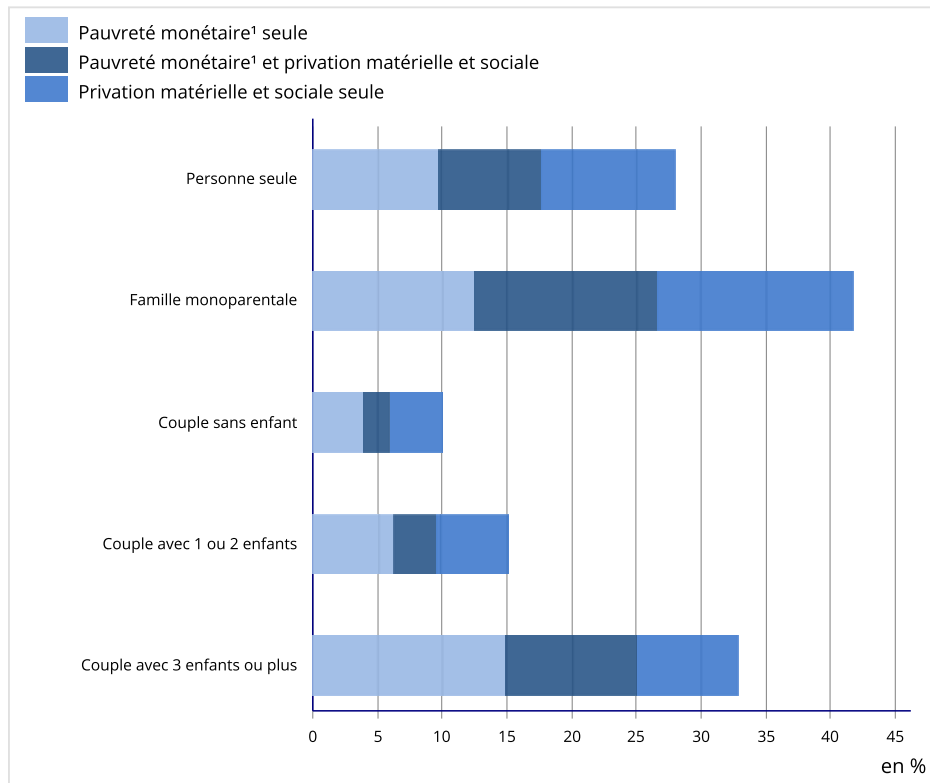
Le chômage joue fortement sur le risque de pauvreté, monétaire ou non : 68,4 % des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est au chômage sont en situation de privation matérielle et sociale ou à risque de pauvreté monétaire (contre 21,0 % de l'ensemble de la population) ; 35,1 % se trouvent exclusivement concernées par l'une ou l'autre forme de pauvreté et 33,3 % cumulent les deux (contre respectivement 15,3 % et 5,7 % de la population générale).

Les locataires sont aussi plus touchés que les propriétaires, accédants ou non : 27,4 % sont en situation de privation matérielle et sociale et 13,3 % la cumulent avec le risque de pauvreté monétaire (contre respectivement 5,4 % et 1,6 % des propriétaires).

La fréquence de la pauvreté varie également selon le type de ménage. Les personnes vivant en famille monoparentale sont les plus touchées (41,7 % sont affectées par l'une ou l'autre forme de pauvreté et 14,1 % cumulent les deux), devant les personnes en couple avec trois enfants ou plus (respectivement 32,9 % et 10,2 %) et les personnes seules (27,9 % et 7,9 % ; **figure 4**). Les enfants de moins de 16 ans sont également plus touchés que la moyenne : 26,1 % sont concernés par l'une ou l'autre forme de pauvreté (18,3 % par l'une des deux uniquement) et 7,8 % cumulent les deux.

En revanche, le risque de pauvreté varie moins avec l'âge : le taux de privation matérielle et sociale culmine chez les moins de 16 ans (16,4 %), mais varie seulement entre 11,2 % et 14,4 % (atteint par les 45-59 ans) aux âges plus élevés.

Figure 4 – Pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale selon le type de ménage en 2019



1. Il s'agit du risque de pauvreté monétaire dans l'enquête SRCV.

Lecture : parmi les personnes vivant seules, 7,9 % cumulent pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale, 9,7 % sont pauvres monétairement uniquement et 10,3 % sont en situation de privation matérielle et sociale sans être pauvres monétairement.

Champ : France métropolitaine, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2019.

Encadré - Trois indicateurs pour un seul concept

En raison de leur nature, les indicateurs de pauvreté en conditions de vie doivent évoluer à mesure de la diffusion des biens d'équipement et de confort. En France, trois indicateurs coexistent. Mesurée depuis 2004, la pauvreté en conditions de vie repose sur 27 items regroupés en quatre dimensions : insuffisances de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement (**figure a**). Sont considérées comme pauvres en conditions de vie les personnes cumulant au moins 8 items sur ces 27. En 2009, la privation matérielle a été définie au niveau européen : l'indicateur repose sur 9 items, certains résumant des privations détaillées dans l'indicateur français, d'autres étant nouveaux, comme les privations de certains biens d'équipement ; toutefois, il détaille moins les difficultés de logement. Sont considérées en situation de privation matérielle les personnes cumulant au moins 3 items. Enfin, l'indicateur européen de privation matérielle et sociale étend la liste des 9 items pris en compte dans la privation matérielle à 13 et porte le seuil minimal à 5 items. S'ajoutent ainsi des limitations apparentées à des aspects plus sociaux et relationnels de l'existence, tels que l'accès à des loisirs ou la possibilité de recevoir ou de retrouver à l'extérieur des amis ou de la famille pour dîner. Officiellement institué en 2017, cet indicateur est calculable depuis 2013 ; il sera le seul conservé à partir de 2020.

Indicateurs Population

Figure a – Privations et difficultés prises en compte dans les indicateurs de pauvreté en conditions de vie

	Pauvreté en conditions de vie (PCDV)	Privation matérielle (PM)	Privation matérielle et sociale (PMS) ¹	Réunion des items de PCDV et de PMS
Nombre de difficultés mesurées	27	9	13	33
Seuil pour être considéré en situation de pauvreté (en nombre d'items cumulés)	8	3	5	
Insuffisance de ressources (au moins un item)				
Remboursement d'emprunts ou crédits supérieur à 33 % du revenu	✓			✓
Difficulté à ne pas faire de dettes	✓			✓
Fréquence très élevée de découverts bancaires	✓			✓
Difficulté à couvrir toutes les dépenses	✓			✓
Recours aux économies pour équilibrer son budget	✓			✓
Absence d'épargne	✓			✓
Retards de paiement au cours des 12 derniers mois (au moins un item)²				
Factures d'eau / gaz / électricité impayées à plusieurs reprises dans l'année	✓			✓
Loyers et emprunts immobiliers impayés à plusieurs reprises dans l'année	✓			✓
Impôts impayés à plusieurs reprises dans l'année	✓			✓
Loyers et emprunts immobilier ; de factures d'eau / gaz / électricité ; de crédit à la consommation		✓	✓	✓
Restrictions de consommation (au moins une)				
Maintien du logement à bonne température	✓	✓	✓	✓
Paiement d'une semaine de vacances dans l'année	✓	✓	✓	✓
Capacité à remplacer des meubles abîmés	✓		✓	✓
Achat de vêtements neufs	✓		✓ ³	✓
Manger de la viande ou du poisson tous les deux jours	✓	✓	✓	✓
Se réunir avec amis ou famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois	✓		✓ ³	✓
Offrir des cadeaux au moins une fois par an	✓			✓
Possession de deux paires de chaussures	✓		✓ ³	✓
Absence de repas complet lors d'une journée entière ces deux dernières semaines	✓			✓
Dépense imprévue d'environ 1000 euros		✓	✓	✓
Possession d'un téléviseur		✓		
Possession d'un lave-linge		✓		
Possession d'une voiture personnelle		✓	✓	✓
Possession d'un téléphone		✓		
Dépenser une petite somme chaque semaine pour soi-même			✓ ³	✓ ³
Avoir des activités de loisirs régulières			✓ ³	✓ ³
Avoir un accès à Internet pour un usage privé			✓ ³	✓ ³
Difficultés de logement (au moins une)				
Logement trop petit par rapport au nombre de personnes dans le ménage	✓			✓
Absence de salle de bains	✓			✓
Absence de toilettes	✓			✓
Absence d'eau chaude courante	✓			✓
Absence de système de chauffage	✓			✓
Logement de petite taille	✓			✓
Difficulté à chauffer le logement	✓			✓
Logement trop humide	✓			✓
Logement trop bruyant	✓			✓

1. L'indicateur de privation matérielle et sociale reprend 6 items de la privation matérielle et en ajoute 7 nouveaux.

2. Pour éviter toute redondance, on ne compte pas ici les réponses à l'item PM et PMS « Loyers et emprunts immobilier ; de factures d'eau / gaz / électricité ; de crédit à la consommation ».

3. Les questions sont posées au niveau de l'individu et non du ménage.

Note : il y a des privations de niveau individu (comme l'achat de vêtements), dont les questions sont adressées à tous les membres du ménage, et d'autres qui sont de niveau ménage (comme le maintien du logement à bonne température), dont la question n'est posée qu'à une personne et dont la réponse vaut pour tous les membres du ménage. La période de référence est indéfinie sauf pour les retards de paiement (12 derniers mois).

Champ : France métropolitaine, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

Publication rédigée par : Stéphane Legleye, Anne Pla et François Gleizes (Insee)

Sources

L'enquête **Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)** est la version française de l'enquête européenne *European Union – Statistics on Income and Living Conditions (EU-Silc)*. Chaque année depuis 2004, environ 12 000 ménages ordinaires résidant en France métropolitaine sont interrogés. Les questions relatives aux privations concernent les douze derniers mois précédant l'interrogation pour les retards et difficultés de paiement mais des périodes indéfinies et *a priori* plus étendues pour les privations prenant sens avec la répétition (impossibilité de se payer une semaine de vacances par an, par exemple) : par convention, les taux de pauvreté non monétaire sont toutefois millésimés de l'année de collecte de l'enquête. Seul l'indicateur de privation matérielle et sociale sera conservé à partir de l'année 2020.

L'enquête SRCV permet également de mesurer un indicateur de pauvreté monétaire (au seuil de 60 % du niveau de vie médian), reposant sur les revenus de l'année calendaire antérieure (la période de référence diffère donc de celle des indicateurs non monétaires). Toutefois, la source de référence en France pour cette mesure est l'**enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** dont le champ est légèrement différent : pour éviter toute confusion, on parlera donc de risque de pauvreté monétaire dans SRCV. En 2019, sur la base des revenus de 2018, le taux de pauvreté monétaire s'établit à 14,8 % dans ERFS et le risque associé à 13,6 % dans SRCV. Les évolutions dans le temps de ces deux indicateurs sont très proches.

La corrélation linéaire est une mesure de covariation de deux variables, comprise entre 0 et 1 en valeur absolue : plus elle approche 1, plus la valeur d'une variable renseigne sur celle de l'autre ; la valeur de 1 signe une redondance parfaite.

Pour en savoir plus

- › **Privations matérielles et sociales depuis 2013**, Insee Résultats, septembre 2021
- › **Eurostat, taux de privation matérielle et sociale par âge et sexe.** [🔗](#)
- › Blasco J., Picard S., « **Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018** », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- › Blasco J., Gleizes F., « **Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale** », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- › Guio A.-C., Gordon D., Najera H., Pomati M., "**Revising the EU material deprivation variables** [🔗](#)", *Statistical Working Papers*, Eurostat, édition 2017.
- › Guio A.-C. et al., "**Improving the measurement of material deprivation at the European Union level** [🔗](#)", in *Journal of European Social Policy*, 2016.
- › Godefroy P., Ponthieux S., « **Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne** [🔗](#) », *Les travaux de l'Observatoire*, ONPES, édition 2009-2010.



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

